Département du Pas-de-Calais ******

Arrondissement de Boulogne-sur-Mer

Canton de Boulogne Sud

MAIRIE DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE (62360)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2018-21

DATE DE CONVOCATION

22/05/2018

L'an deux mil dix huit,

Le 31 Mai 2018 à 19 heures.

DATE D'AFFICHAGE 22/05/2018 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean Michel DEGREMONT, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents :

Sophie MEURDESOIF, Jean DIDIER, Mr Dominique NAVET, Me Fabienne PRIMA, Mr, Mr Bernard GRARE, Me Catherine

VANDEKERKHOVE,, Me Michèle CAFFIER, Mr Bernard MOUSSAY, Me Béatrice BOULY, Michèle AUGE, Mr Guy PETIT, Jean Pierre

FLOUR

Votants [19] Exprimés [19]

Excusé(e)s:

Alain FIX donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE

Marie Françoise LECAILLE donne pouvoir à Dominique NAVET

Michel QUANDALLE donne pouvoir à Bernard MOUSSAY Valérie DRANSART donne pouvoir à Béatrice BOULY

David NOEL donne pouvoir à Jean DIDIER

Michel CLABAUT donne pouvoir à Guy PETIT

Absent:

Formant la majorité des Membres en exercice.

Mme Catherine VANDEKERKHOVE est nommée secrétaire de séance

Objet: CONVENTION SOCIETE TELEPHONIE MOBILE

Monsieur le Maire expose qu'une société de téléphonie mobile a pris contact pour s'implanter sur le territoire de la commune. Celle-ci souhaite installer une structure le long de la RN 42 et recherche un terrain.

Monsieur le Maire demande l'autorisation pour traiter ce dossier et passer une convention avec cette société et signer un accord moyennant une participation financière sous forme de loyer.

Les modalités d'implantation ne sont pas encore définies mais le Conseil Municipal sera tenu au courant du résultat, la participation financière sera similaire à celle versé par les opérateurs déjà en place.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à 19 voix pour, 0 voix contre et 0 Abstention le conseil municipal est favorable à l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile et autorise Monsieur le Maire à négocier au mieux dans l'intêret de la commune les conditions d'implantation.

Conseil Municipal : les Membres présents. Fait et délibéré les jour mois, et an susdit :

Fait à La capelle Les Boulogne

Le 31 Mai 2018

(3)

Le Mairer

Jean Michel DEGREMONT